



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 21 octobre 2022 à 08.30 heures dans la salle « Museksall » à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Assermentation de Mme Natacha Koch comme conseillère communale

Séance à huis clos

1. Administration communale de Kehlen – Secrétariat - Nomination d'un fonctionnaire communal B1

Présentation des explications à propos du rapport de vérification des comptes 2020

Séance publique

Communications

2. Tableau de préséance du conseil communal
3. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2023
4. Office Social Commun de Mamer
 - 4.1. Nomination d'un délégué au conseil d'administration
 - 4.2. Nomination d'un délégué au conseil d'administration
5. COFIL - Comité de pilotage Natura 2000 Mamer-Äischdall-Gréngewald – Nomination d'un représentant de la commune de Kehlen
6. SICA - Syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen – Nomination d'un délégué communal
7. SICEC - Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un crématoire – Nomination d'un délégué communal
8. SIDOR - Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen
 - 8.1. démission d'un délégué communal
 - 8.2. nomination d'un délégué communal
9. Klima-Bündnis Lëtzebuerg - Nomination d'un délégué communal
10. Commission consultative communale de la Jeunesse :
 - 10.1. Démission d'un membre
 - 10.2. Nomination d'un membre
11. Compte administratif et compte de gestion 2020
12. Règlement sur l'instauration d'une indemnité forfaitaire en cas de détérioration de clés et cadenas

13. Actes notariés, compromis et contrats
 - 13.1. Contrat de bail d'un immeuble à Olm
 - 13.2. Acte notarié pour l'échange de parcelles à Kehlen, rue de Schoenberg
 - 13.3. Acte notarié pour l'échange de parcelles à Kehlen, rue du Cimetière
 - 13.4. Compromis de vente pour l'acquisition de parcelles à Kehlen, rue Brameschhof et rue de Mamer
14. Lotissement d'un terrain dans la rue de Kehlen à Keispelt
15. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national d'un immeuble à Nospelt
16. Subsidés divers
17. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Ainsi arrêté à Kehlen, le 14 octobre 2022,
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas

